

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – CERBINO BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine –

Absents : FIORONI Stéphane

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBERT IMBERT Isabelle
M. BERARD Maxime à M. CHARPIOT François
Mme COURT Sylvie à M. GRANGAUD Sélim Thomas
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
Mme FEUTIER Lucie à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : M. CHARPIOT François

OBJET : Affouage : Prix de vente des bois

N°20231010-09

Rapporteur : Mme le Maire

Synthèse et exposé des motifs

L'ONF, dans le cadre de son programme de gestion de la forêt communale, définit des parcelles nécessitant une éclaircie. Dans ce contexte, une coupe de bois est réalisée dans les parcelles du Mélézet. Les produits de cette coupe destinés au bois énergie peuvent être proposés aux habitants de Guillestre comme bois d'affouage. Il s'agirait alors d'exploiter le bois et d'amener une part destinée au bois de chauffage, coupés en billons d'environ 2m, sur un site accessible à tous.

Les travaux prévus s'étaleront à l'automne 2023 et 2024 pour un volume estimé à 400 m3 soit 600 stères.

Deux lieux de stockage sont attribués au stockage des bois destinés à l'affouage :

- le parking situé en face de l'abattoir,
- le parking situé proche du camping de la Rochette,

Ces deux sites peuvent contenir environ 210 stères, soit au maximum 420 stères sur l'automne 2023 et 2024.

Il convient de définir les modalités de vente et d'attribution des bois d'affouage. Les critères suivants sont proposés :

- Bois d'affouage réservé aux habitants de Guillestre possédant une résidence principale ;
- Type de bois : Mélèze, en billons d'environ 2m, non séché ;
- Vente par lot de 6 stères ;
- Un lot maximum par foyer ;
- Prix : 35€/stère, soit 210€ par lot ;
- Les lots seront individualisés ;
- Un dossier de pré-inscription sera à compléter et retourner en Mairie, les lots seront attribués par ordre d'arrivée des demandes de pré-inscription. Seuls les dossiers complets seront traités.
- La mairie informera par écrit l'attribution d'un lot à un foyer. Le paiement par chèque (à l'ordre du trésor Public) devra être effectué en Mairie sous deux semaines, faute de quoi le lot pourra être attribué à un autre foyer ;
- Une fois réglé, le lot pourra être retiré par l'attributaire sur un des deux sites définis.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de proposer aux habitants de Guillestre en résidence principale une coupe d'affouage à prix modeste pour un usage domestique ;

VU le code forestier notamment l'article L145.1 ;

VU l'avis du bureau municipal du lundi 2 octobre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les modalités de vente et d'attribution des lots d'affouage tels que précédemment cités, soit :
 - Bois d'affouage réservé aux habitants de Guillestre possédant une résidence principale ;
 - Type de bois : Mélèze, en billons d'environ 2m, non séché ;
 - Vente par lot de 6 stères ;
 - Un lot maximum par foyer ;
 - Prix : 35€/stère, soit 210€ par lot ;
 - Les lots seront individualisés ;
 - Un dossier de pré-inscription sera à compléter et retourner en Mairie, les lots seront attribués par ordre d'arrivées des demandes de pré-inscription. Seuls les dossiers complets seront traités ;
 - La mairie informera par écrit l'attribution d'un lot à un foyer. Le paiement par chèque (à l'ordre du trésor Public) devra être effectué en Mairie sous deux semaines, faute de quoi le lot pourra être attribué à un autre foyer ;
 - Une fois réglé, le lot pourra être retiré par l'attributaire sur un des deux sites définis.
- **FIXE** le prix de vente de l'affouage à 1 lot de 6 stères à 210 € ;
- **DIT** que ces prix entrent en vigueur au 15 octobre 2023 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 11 octobre 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 17 OCT. 2023

Publié le : 17 OCT. 2023